MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMUNIQUE N° 38 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de la Transition a suivi avec une très grande préoccupation et une profonde stupéfaction le Communiqué du Conseil National de Sécurité de la Côte d'Ivoire, tenu le mercredi 14 septembre 2022, au sujet des 49 soldats ivoiriens, arrêtés à l'Aéroport international Président Modibo KEITA Bamako-Senou le 10 juillet 2022 et contre lesquels la justice malienne a ouvert une procédure d'information judiciaire pour des faits graves touchant entre autres, à la sécurité nationale et à la sureté extérieure de l'Etat.

Le Gouvernement de la Transition rappelle à l'opinion publique nationale et internationale que, par Communiqué N°034 du 11 juillet 2022, il a expliqué en détails, les conditions illégales dans lesquelles ces forces étrangères, dont une trentaine des forces spéciales, sont arrivées au Mali en possession d'armes et de minutions de guerre, sans ordre de mission, ni autorisation, tout en dissimulant les identités et leurs professions réelles de militaires ainsi que l'objet précis de leur présence sur le sol malien.

En outre, contrairement à la déclaration des Autorités ivoiriennes, la MINUSMA, officiellement saisie du statut de ces militaires par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale avait clairement indiqué dans sa Note verbale référencée : MINUSMA/PROT/NV/226/2022 du 27 juillet 2022, que ces soldats ne faisaient pas partie des éléments nationaux de soutien. Par conséquent, aucune base légale ne saurait, à présent, justifier, ni leur présence, encore moins leur mission au Mali.

De même, le Directeur en charge des questions africaines au Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, reçu en audience le lundi 07 août 2022 au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, avait clairement indiqué qu'aucune Agence allemande, encore moins le Gouvernement,

Com n°38.150920 22MATD

n'avait de lien contractuel avec les "éléments ivoiriens arrêtés à l'aéroport ". Par conséquent, son pays n'avait rien à y voir, ni de près ni de loin, avec les personnes arrêtées.

Malgré la gravité des faits qui entourent cette affaire, le Mali a bien voulu accompagner les efforts de médiation de la République Togolaise, unique cadre de règlement du dossier des 49 mercenaires ivoiriens.

Dans le communiqué du Conseil National de Sécurité du 14 Septembre 2022, le Gouvernement ivoirien insiste sur son innocence et celle des 49 militaires arrêtés. En conséquence, le Gouvernement de Transition note avec une profonde stupéfaction que le Gouvernement ivoirien vient de se dédire en l'espace de 11 jours. En effet, il a reconnu sa responsabilité dans sa déclaration officielle lue par le Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Fidèle SARASSORO, le 03 septembre 2022 à Lomé en ces termes : « la Côte d'Ivoire déplore que des manquements et des incompréhensions aient été à l'origine de cet évènement fortement regrettable. La Côte d'Ivoire, soucieuse de maintenir des relations de bon voisinage avec le Mali, s'engage à respecter les procédures des Nations Unies, ainsi que les nouvelles règles et dispositions maliennes édictées relatives au déploiement des forces militaires au Mali ».

Un tel revirement grave de la part d'autorités étatiques ne visent qu'à manipuler et à entraver la manifestation de la vérité.

Animé d'une volonté d'adversité, le Gouvernement ivoirien accuse le Mali d'avoir pris en otages les Militaires ivoiriens, en faisant fi des conditions obscures et des manquements ayant entraîné l'inculpation par la justice malienne des 49 mercenaires ivoiriens.

Le Gouvernement de la Transition souligne que c'est exclusivement en sa qualité de Président du Conseil Supérieur de la Magistrature que le Colonel Assimi Goïta, Président de la Transition, Chef de l'Etat, a indiqué à la partie ivoirienne, la nécessité de considérer la situation de certains Maliens, objet de mandats d'arrêts internationaux.

C'est cette attitude responsable du Président de la Transition qui a été malheureusement perçue par les autorités ivoiriennes comme une prise d'otages.

Com n°38.150922MD

A la décision du Gouvernement ivoirien d'avoir transformé un dossier judiciaire en une crise diplomatique et par conséquent de saisir la CEDEAO, le Gouvernement de la Transition souligne qu'il n'est nullement concerné par cette procédure devant l'instance communautaire. Aussi, il indique à la CEDEAO que l'affaire des 49 mercenaires ivoiriens est purement judiciaire et bilatérale, il met en garde contre toute instrumentalisation de la CEDEAO par les autorités ivoiriennes pour se soustraire de leur responsabilité, vis-à-vis du Mali.

Le Gouvernement de la Transition, tout en réitérant son attachement à la paix, à la sécurité et aux relations séculaires de bon voisinage, précise que pour le respect de sa souveraineté, sa sécurité nationale et aux intérêts vitaux de son peuple, il ne cédera à aucun chantage ou intimidation.

Que Dieu bénisse le Mali et préserve les maliens!

P.J :

1. Communiqué N034 du 11 Juillet 2022 du Gouvernement de Transition;
2. Note Verbale de la MINUSMA, référence : MINUSMA/PROT/NV/226/2022 du 27 Juillet 2022.

Bamako, le 15 septembre 2022

Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement, Premier ministre par intérim



Colonel Abdoulaye MAIGA
Chevalier de l'Ordre National

Com n°38.15092022MATD

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMUNIQUE N°034 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de la Transition informe l'opinion nationale et internationale que le dimanche 10 juillet 2022, entre 11 heures et 13 heures, deux aéronefs immatriculés ZS-BBI et UR-CTH, en provenance de la République de Côte d'Ivoire, transportant quarante-neuf (49) militaires ivoiriens avec leurs armements et munitions de guerre, ainsi que d'autres équipements militaires, ont atterri à l'Aéroport International Président Modibo KEITA Sénou.

Grâce au professionnalisme des Forces de Défense et de Sécurité maliennes, il a été établi que les quarante-neuf (49) militaires ivoiriens se trouvaient illégalement sur le territoire national du Mali. Par conséquent, ils ont été immédiatement interpellés et leurs armements, munitions et équipements ont été saisis.

Des premiers constats effectués, il ressort que :

1. Ces militaires dont une trentaine des forces spéciales, étaient en possession d'armes et de munitions de guerre, sans ordre de mission ni autorisation ;
2. La profession réelle des militaires était pour la plupart dissimulée. Sur la majorité des passeports des militaires interpellés, les professions inscrites étaient les suivantes : étudiants, chauffeurs, maçons, mécaniciens, vendeuses, électriciens, vigiles, peintres, etc. ;
3. Quatre (4) versions différentes ont été avancées par les militaires interpellés pour justifier leur présence sur le territoire malien, à savoir : la mission confidentielle, la rotation dans le cadre de la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), la sécurisation de la base logistique de la compagnie aérienne « Sahelian Aviation Services » et la protection du contingent allemand.

Pour en savoir davantage, des responsables des Forces de Défense et de Sécurité maliennes ont contacté immédiatement leurs homologues ivoiriens. Ces derniers ont affirmé qu'ils ignoraient tout de la présence des militaires ivoiriens interpellés au Mali.

Com n°034/07/2022/MATD

Le Gouvernement de la Transition rappelle que dans un cas comme dans l'autre des versions avancées par les militaires étrangers interpellés, le déploiement de personnel militaire ainsi que de leurs armements est rigoureusement encadré par des procédures qui n'ont pas été respectées. En outre, interrogée par les autorités maliennes, la MINUSMA a indiqué qu'elle n'avait pas de rotation prévue, le 10 Juillet 2022.

Le Gouvernement de la Transition, après une analyse des faits et sans préjuger de la suite qui sera réservée à cette affaire par les autorités judiciaires, a relevé les manquements et infractions suivants :

1. La non-information du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, par les canaux officiels, au sujet d'un déploiement de militaires ivoiriens ;
2. La violation flagrante des dispositions de l'article 38 du Code pénal malien incriminant les atteintes à la sureté extérieure de l'Etat dont l'atteinte à l'intégrité du territoire ;
3. La violation de la législation relative à l'aviation civile qui dispose que :
   3.1. Tous les vols ont l'obligation de produire le manifeste passagers et le manifeste cargo avant le décollage ;
   3.2. Le manifeste doit faire ressortir l'identification de l'ensemble des passagers de chaque vol ;
4. La violation des dispositions concernant la conduite en douane d'une part et d'autre part de celles régissant le régime d'importation temporaire prévue par les dispositions des articles 112, 113, 269, 270 et 273 de la Loi 2022-013 du 23 juin 2022 portant Code des Douanes de la République du Mali.

Au regard de ces manquements et infractions commis dans le cadre du déploiement de ces quarante-neuf (49) militaires ivoiriens, le Gouvernement de la Transition les considère comme des mercenaires, tels que définis par la Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique.

Le dessein funeste des personnes interpellées était manifestement de briser la dynamique de la Refondation et de la sécurisation du Mali, ainsi que du retour à l'ordre constitutionnel.

En réponse à cet incident, le Gouvernement de la Transition a décidé de :

1. Mettre fin, avec effet immédiat, à l'activité de protection de la Compagnie aérienne « Sahelian Aviation Services » par des forces étrangères et exiger leur départ immédiat du territoire malien ;

Com n°341/07/2022/MATD

2. Inviter la Compagnie aérienne « Sahelian Aviation Services » à confier dorénavant sa sécurité aux forces de défense et de sécurité maliennes ;
3. Transmettre ce dossier aux autorités judiciaires compétentes ;
4. Mettre à la disposition des autorités judiciaires compétentes les quarante-neuf (49) militaires ivoiriens interpellés.

Le Gouvernement de la Transition félicite les vaillantes Forces de Défense et de Sécurité du Mali pour leur vigilance.

Compte tenu des menaces et des risques, le Gouvernement de la Transition sait compter sur la collaboration de la Population et l'exhorte à signaler aux Forces de Défense et de Sécurité tout fait suspect digne d'intérêt.

Le Gouvernement de la Transition, soucieux de la préservation des relations séculaires entre le Peuple malien et le Peuple ivoirien, est solidaire des autorités ivoiriennes certainement troublées par la présence illégale des quarante-neuf (49) militaires ivoiriens au Mali, « à l'insu et sans l'autorisation valable » des autorités ivoiriennes.

Le Gouvernement de la Transition voudrait également compter sur la coopération avec la République sœur de Côte d'Ivoire, afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Que Dieu bénisse le Mali !

Bamako, le 11 juillet 2022

Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement,

Colonel Abdoulaye MAIGA
Chevalier de l'Ordre National

Com n°34.11/07/2022/MATD

UNITED NATIONS
United Nations Multidimensional
Integrated Stabilization Mission
in Mali

NATIONS UNIES
Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la Stabilisation
au Mali

MINUSMA

NOTE VERBALE

Réf. : MINUSMA/PROT/NV/226/2022

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, et a l'honneur de lui transmettre les informations demandées par sa Note verbale No. 000709/MAECI/DOI/DNU-TBD du 12 juillet 2022.

1) Clarification sur les liens légaux ou contractuels entre les militaires ivoiriens arrivés à Bamako le 10 juillet 2022, Sahel Aviation Service et le contingent allemand de la MINUSMA

La MINUSMA note que les éléments ivoiriens ont été déployés à Sénou (Bamako) pour « assurer la sécurité à la base des NSE allemands » dans cette même localité, au lieu de Tombouctou où est basé le contingent ivoirien de la MINUSMA. Il apparaît que certaines procédures n'ont pas été suivies et la Mission s'efforce de mieux comprendre comment ces dysfonctionnements ont pu se produire afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir.

2) Relation contractuelle, sous-contractuelle entre le contingent allemand et des tiers

La MINUSMA n'a pas connaissance d'un contrat entre l'Allemagne et des tiers pour la protection de la base allemande de NSE. Des mesures ont déjà été prises pour renforcer la gestion des NSE.

3) Nombre de NSE présents à la MINUSMA et leur lieu de déploiement

Les politiques des Nations Unies autorisent les pays contributeurs de troupes et de police à déployer des éléments nationaux de soutien pour fournir des services à leurs contingents, à titre national.

Chaque contingent a la responsabilité d'informer la MINUSMA, tous les mois, du nombre de ses éléments nationaux de soutien déployés. Selon les déclarations des contingents, au mois de juin 2022, le nombre total de NSE au Mali s'élève à 609, y compris 471 soutenant le contingent allemand, 33 Bangladais, 7 Cambodgiens, 5 Tchadiens, 60 Britanniques, 4 Sri Lankais, et 29 Suédois.

Ministère des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale
BAMAKO

UNITED NATIONS
United Nations Multidimensional
Integrated Stabilization Mission
in Mali

MINUSMA

NATIONS UNIES
Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la Stabilisation
au Mali

La MINUSMA n'a pas été informée de la présence et du nombre de NSE de la Côte d'Ivoire. Cependant, en recoupant des documents internes, la MINUSMA estime que le détachement ivoirien s'élève à 50 hommes et femmes.

La MINUSMA a initié un recensement des NSE dans tous ses contingents, afin d'obtenir des chiffres exacts. La Mission partagera les conclusions de ses vérifications une fois qu'elles seront établies.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali remercie le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali pour son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Bamako, le 22 juillet 2022